

LA REVUE

agriDées

RÉFLÉCHIR • PARTAGER • AVANCER



DOSSIER

LE FONCIER AU COEUR DES DÉBATS

UNION EUROPÉENNE

Quand résilience doit
rimer avec patience

SANTÉ

One Health :
passer du concept
à la pratique

ENTREPRISE AGRICOLE

Une nouvelle méthode
d'évaluation

AGRIDROIT

TOUT LE DROIT DES TERRITOIRES
EN LIGNE

REMISE
DE 50%

pour les adhérents
des membres
du GIE



POUR LA PREMIÈRE FOIS,
L'ensemble de la documentation juridique
consacrée aux territoires se retrouve
sur un seul et même écosystème.



AGRICULTURE



FORÊT



VIGNE ET VIN



AGROALIMENTAIRE



ÉNERGIES RENOUVELABLES



ACTUALITÉS

Les infos

L'info en continu
L'hebdo fiscal et social
Le quinzomadaire

Les mensuels

Revue Droit rural
Revue Energie - Environnement - Infrastructures
Revue Construction - Urbanisme



CONTENUS PRATIQUES

Les Lexis Pratique

Agriculture & forêt
Fiscal
Social

Les dossiers Agridroit

Dossiers thématiques
Dossiers pratiques
Dossiers régionaux

Les documents pratiques

Les modèles d'acte
Les fiches pratiques



CONTENUS EXPERTS

Les encyclopédies

JurisClasseur Rural
JurisClasseur Baux ruraux
JurisClasseur Environnement
JurisClasseur Concurrence - Consommation

Les sources

Les codes commentés
Jurisprudence
Textes non codifiés
Sources locales
Conventions collectives
Sites utiles

Pour tester le site et vous abonner rendez-vous sur www.agridroit.fr !

UNE INITIATIVE

GIE AGRIDROIT

agriDées

AGRINOT

AVOCAGRI



RHIZOMES

EN PARTENARIAT AVEC



LexisNexis®

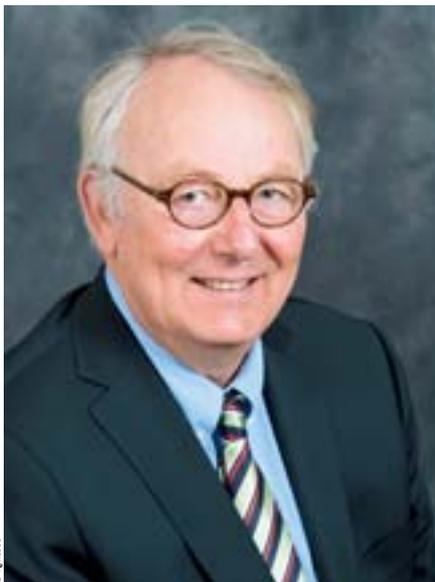
Premier fournisseur mondial
d'informations professionnelles



UNE PLATEFORME DÉVELOPPÉE EN FRANCE

De l'importance d'une stratégie nationale pour gérer le foncier agricole

Damien BONDUELLE
Président d'AgriDées



© Le Monde

“ Encourager les projets profitables et territorialement valorisants ”

Stratégie nationale pour nos agricultures et gestion du foncier agricole sont intimement liées. Elles ne devraient pas être conçues l'une sans l'autre. Parmi les diversités de situation, en voici deux pour illustrer ce propos. Un voyage en 2019 dans le Cézallier, territoire de prédilection du Saint-Nectaire, m'a permis de rencontrer des producteurs laitiers gênés dans leur développement parce que de meilleurs prix de fermage étaient proposés aux propriétaires-bailleurs par des éleveurs de vaches allaitantes d'une région voisine. En dépit d'une même politique d'aides en milieu défavorisé, les soutiens à l'exploitation étaient différents. Comment dans ce cas favoriser des producteurs du territoire, créateurs de valeur avec leur célèbre fromage, au détriment d'un autre type d'élevage moins intensif, lui aussi défendu par les pouvoirs publics et tout autant subventionné ? Et comment arbitrer, sinon par décision politique, sans pour autant favoriser l'un au détriment de l'autre ? Mon deuxième exemple concerne l'opposition entre l'économique et le social, s'agissant d'une concurrence entre l'agrandissement d'un voisin et une répartition des surfaces cédées entre plusieurs autres. Un exploitant, en difficulté économique, se met d'accord avec une exploitation de bonne taille pour céder son entreprise en contrepartie d'un emploi salarié à son profit. Le dossier est refusé en CDOA pour favoriser les autres voisins beaucoup plus petits, mais dans l'incapacité ou refusant d'employer le cédant. L'argument du refus repose sur le fait que le repreneur choisi est déjà trop important. Finalement, après d'âpres négociations et un arbitrage difficile, le choix du cédant a pu être respecté et l'agrandissement a pu se faire avec l'emploi promis. Dans ce cas, l'économique a cédé le pas au social. Seul le recrutement du cédant a joué en faveur du repreneur, faisant de son emploi la condition essentielle de la cession.

L'économie, meilleur arbitre

Ces deux situations illustrent bien la difficulté d'arbitrage quand la priorité stratégique n'est pas clairement énoncée ou que les critères essentiels ne sont pas pris en considération par les parties ou par les arbitres. C'est souvent la considération économique qui doit guider l'arbitrage sur un territoire et assurer de bonnes conditions de rentabilité aux exploitants. Les compétences, associées aux effets d'échelle, restent des critères de sélection pour aider à structurer les territoires en tenant compte de l'indéniable baisse des effectifs agricoles. Les candidats au développement de leur entreprise, et donc à l'agrandissement de leur foncier, devraient être encouragés et soutenus sur la base de projets profitables et porteurs de création de valeurs au sein de chaque territoire. C'est à cela que doit s'atteler le politique et ainsi encourager la performance future de ces acteurs. ▀

La Revue agridées

(publiée depuis 1837 sous les titres *L'Agriculture Pratique*, puis *Agriculteurs de France*) est une publication éditée par la Société des Agriculteurs de France : 8, rue d'Athènes, 75009 Paris.
Tél. : 01 44 53 15 15

E-mail :
contact@agridees.com

Internet :
www.agridees.com

Twitter :
@SAFThinkTank

Forme juridique :
association loi 1901
reconnue d'utilité publique

**Responsable légal
et directeur de publication :**
Damien Bonduelle

Rédacteur en chef :
Jean-Baptiste Millard

**Rédactrice
en chef adjointe :**
Isabelle Delourme

Abonnements :
48 euros TTC/an
Magalie Sery :
contact@agridees.com

**Maquette, composition
et photogravure :**
C.A.G., 169, rue du Faubourg-
Saint-Antoine, 75011 Paris

Imprimerie :
Graph1prim
24, avenue Georges-Dupont
Z.A. de l'Épinette
59120 Loos

Liste des annonceurs :
Agridroit, Groupe AGRICA,
Crédit Mutuel

Crédit photo de couverture :
© Pavliha / IstockPhoto.com

Dépôt légal : à parution

**N° de Commission Paritaire
de Presse :** 1225G83987

Toute reproduction intégrale
ou partielle par quelconque
moyen que ce soit est
interdite sans autorisation
préalable

ISSN : 2610-4571

Périodicité : trimestrielle

Sommaire

EDITORIAL

3 De l'importance d'une stratégie nationale pour gérer le foncier agricole

UNION EUROPÉENNE

5 Perspectives agricoles : quand résilience doit rimer avec patience

POLITIQUE AGRICOLE

6 Nouvelle PAC : quel diagnostic ?

SANTÉ

10 « Une seule santé » : passer du concept à la pratique

ENSEIGNEMENT

11 Enseignement agricole : l'urgence d'une « transition agro-politique »

DOSSIER p. 12 à 21

Le foncier au cœur des débats

14 Le dit et le non-dit de la loi Sempastous

17 Coopération et transitions

18 Le financement participatif, outil de préservation d'un vignoble

19 Des exploitations plus grandes mais moins nombreuses

20 Quelle valeur donner au fonds forestier ?

21 La Commission européenne se mobilise en faveur des sols

ENTREPRISE

22 Les crises, challenges pour la gouvernance d'entreprise

23 « Le conseil d'administration face aux enjeux de l'économie circulaire »

24 Méthanisation agricole : de l'agriculture au biométhane

CULTURES

26 Le chanvre industriel, une production à intérêt environnemental

POLITIQUES PUBLIQUES

28 « En campagne pour l'agriculture de demain »

FORÊT

29 Partager une même idée de la forêt française

FISCALITÉ

30 Investir dans les chevaux : entre passion et défiscalisation

COMPTABILITÉ

34 Une nouvelle méthode d'évaluation de l'entreprise agricole

FILIÈRE

39 Débouchés prometteurs pour le sorgho

MARCHÉS

40 Rungis, tourné vers l'avenir



Perspectives agricoles : quand résilience doit rimer avec patience

La récente publication de la Commission européenne sur les perspectives agricoles de l'Union européenne à 2030 n'intègre pas les conséquences de la prochaine PAC.

La Conférence qui dresse chaque année les perspectives agricoles de l'Union européenne s'est déroulée en visio-conférence les 9 et 10 décembre 2021 sous le titre « *La résilience des systèmes agroalimentaires et des zones rurales* »⁽¹⁾. Les différents exposés et débats qui se voulaient résolument optimistes et volontaristes n'ont pas levé l'ambiguïté du terme résilience. La capacité d'adaptation du secteur agricole aux actions mises en œuvre dans le cadre du Pacte Vert et de son accélération voulue dans le programme « Fit for 55 » peut également s'interpréter comme une invitation à se résigner ou à devoir surmonter les contraintes nouvelles pesant sur les pratiques agricoles. Alors que l'Union vise la neutralité carbone en 2050, l'effort demandé à l'agriculture européenne de l'atteindre dès 2035 accroît plus encore la pression qu'il va falloir supporter.



Bernard VALLUIS
Expert associé Agridées

Le Commissaire européen à l'Agriculture, Janusz Wojciechowski, s'est félicité du vote favorable du Parlement européen qui a permis la publication des trois règlements finaux de la PAC réformée⁽²⁾. Il a affirmé que celle-ci se voulait plus juste, plus verte et plus efficace, mais qu'une large marge de manœuvre était donnée aux États membres dans la construction des Plans Stratégiques Nationaux (PSN), et ces derniers feraient l'objet d'un examen vigilant de la Commission.

Pas de nouvelles hypothèses

Cet événement a également été l'occasion de publier et commenter les Perspectives agricoles de l'Union européenne pour les marchés, le revenu et l'environnement pour la période 2021-2031⁽³⁾. Ce document qui aurait pu résulter d'une étude d'impact des différentes stratégies de la Commission pour l'agriculture (F2F, Biodiversité, Santé des sols, Carbon Farming) décevra considérablement ses lecteurs. En effet les perspectives présentées reposent sur le cadre macro-économique des perspectives OCDE-FAO pour 2021-2030, mais excluent tous les jeux des nouvelles hypothèses relatives à la réforme de la PAC qui vient d'être adoptée, au prétexte que les déclinaisons nationales des PSN ne sont pas connues pour l'instant. En d'autres termes, les projections à 2031 correspondent seulement aux tendances calculées dans le cadre de la PAC actuellement en vigueur. En considérant qu'il s'agit d'un scénario auquel comparer les nouvelles ambitions pour 2030, on retiendra que la surface agricole totale diminue très peu, donc sans tenir compte de l'augmentation des surfaces d'intérêt écologique, que celle consacrée à l'agriculture biologique serait de 15 % du total à rapporter à l'objectif de 25 % de la Stratégie Farm to Fork. De même la production de céréales diminuerait de seulement 2,5 % à comparer aux projections des différentes études (USDA, Université de Wageningen, Université de Kiehl, COCERAL et JRC) qui concluent à une baisse de l'ordre de -10 % à -20 %. Aussi faudra-t-il attendre la veille de la mise en œuvre de la PAC le 1^{er} janvier 2023 pour que la Commission européenne admette de faire face à toutes les conséquences chiffrées de sa politique, et qu'en attendant l'agriculture parée des qualités de la résilience s'arme aussi de patience. ▶

Bernard Valluis

Notes

(1) <https://www.agri-outlook-conference.eu>

(2) L 435, JOCE, 6 décembre 2021

(3) https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/food-farming-fisheries/farming/documents/agricultural-outlook-2021-report_en.pdf



Nouvelle PAC : quel diagnostic ?

Afin d'ouvrir la porte à de futurs débats, Yves Le Morvan, responsable Filières et Marchés, nous livre son regard en conclusion des échanges de la conférence du 27 septembre 2021 organisée par Agridées et Euralia sur le thème « Nouvelle PAC : véritable réforme ou simple transition ? ».

La question qui était posée le 27 septembre 2021 lors de la conférence-débat « Nouvelle PAC : véritable réforme ou simple transition ? »* se révélait piègeuse. Elle portait le risque d'entraîner des

réponses toutes construites d'avance, avec des clichés. Il n'en fut rien. Nous sommes dans la ligne de conduite des débats organisés par Agridées et Euralia, l'échange et l'écoute avant tout. Que peut-on se poser comme question à la suite de ce débat ? En quoi cette nouvelle PAC est-elle originale ? En quoi se distingue-t-elle des PAC précédentes ? En quoi prépare-t-elle l'avenir ?

Plus que pour les réformes antérieures, deux regards doivent être posés sur une nouvelle PAC qui en réalité fera date :

- ▶ le premier sur la forme, le contenant ;
- ▶ le second sur le fond, le contenu.

1 En ce qui concerne la forme

Ce qui apparaît absolument nouveau dans le portrait à brosser de cette nouvelle PAC ressort de sa nouvelle architecture.

Sur un plan général, cette PAC applique pour la première fois de façon décisive le principe de subsidiarité. Le principe de subsidiarité, accompagné du principe de proportionnalité, est inscrit dans le Traité de Lisbonne applicable depuis la fin de l'année 2009, mais la France a eu du mal à l'assimiler, tant la définition traditionnelle de la lettre C de l'acronyme PAC marquait de son empreinte passée.

Avec cette nouvelle PAC, les trois grandes institutions européennes (Commission, Parlement, Conseil)

Cette PAC applique pour la première fois de façon décisive le principe de subsidiarité.



Yves LE MORVAN

Responsable
Filières et Marchés,
Agridées

“ Le dernier angle mort de la PAC sur lequel nous devons travailler, est celui de la création de valeur ”

ont décidé d'un cadre, l'ont doté d'un budget et désormais les États ont la responsabilité de peindre leur propre tableau par l'entremise d'un plan stratégique national (PSN).

Cela entraîne une très grande nouveauté de procédure puisque le plan stratégique national de chaque pays sera reçu, contrôlé, soumis éventuellement à correctif par la Commission européenne, gardienne des lignes communes. Cette dernière émettra un « rapport annuel de performance ».

Nous avons là une architecture véritablement nouvelle, mais également un mode de fonctionnement interactif nouveau. Si l'on faisait une référence historique franco-française, nous dirions que nous sommes passés d'une PAC « montagnarde » à une PAC « girondine » dans son organisation et que, soit du fait des correctifs annuels demandés par la Commission, soit en raison de l'évolution du Pacte Vert, la PAC se retrouvera désormais en réforme permanente.

Après le PSN, le second point notable à souligner dans la construction de la PAC relève de la création des éco-régimes.

Il s'agit là aussi d'un système tout à fait nouveau mettant à disposition des États une boîte à outils et une palette de mesures qui doivent les faire progresser vers une transition écologique souhaitée ; aux États de s'en emparer, d'autant plus que les éco-régimes sont richement dotés (25 % du premier pilier).

Est-ce que l'on réussira à utiliser tous les outils ou restera-t-on dans un scénario finalement conventionnel ? Voilà une question de rythme, mais surtout de fond.

En tout état de cause, il existe un dernier point pour conclure sur l'architecture : pour la première fois il est assumé que des agriculteurs,

La PAC est mise en cohérence.

des entrepreneurs agricoles, ne percevront pas les aides liées à un nouveau système européen volontariste. En effet, pour la première fois et de façon affichée, des agriculteurs qui ne parviendraient pas à s'insérer dans les pratiques exigées par les éco-régimes, indicateurs à l'appui, ne bénéficieraient pas de cette partie des aides.

Auparavant, la conditionnalité était construite comme un socle de progrès qui emmenait la majorité, si ce n'est la totalité des entrepreneurs agricoles. Aujourd'hui il est établi qu'avec une architecture globale verte, au-delà de la conditionnalité, ce ne sera plus le cas. La transition est en marche.

Ainsi, en termes de procédure et d'architecture, cette PAC est totalement nouvelle. Il ne s'agit pas d'une « réformatte ».

② Sur le fond qu'en est-il ?

Le diagnostic est un petit peu plus difficile. La PAC n'est plus « contributrice » à une politique plus générale, elle est « mise en cohérence » selon les propos de Monsieur Pascal Canfin. Certains pourraient dire qu'elle est désormais « sujette » du Pacte Vert, dont les objectifs sont clairement cités et ambitieux. À partir de là se pose la question d'un calendrier serré pour les atteindre.

S'agissant du fond de la réforme, il ressort à l'analyse un effet paradoxal entre le pragmatisme des mesures qui sont proposées par la France et l'altitude des grands enjeux environnementaux et climatiques que nous devons affronter. Un durcissement est à prévoir, afin d'« incurver » la trajectoire.

L'effet paradoxal provient de la relation entre une boîte à outils très volontariste et finalement, au regard du contenu, des choix français très tempérés.

Il ne s'agit pas là d'une critique facile, dans la mesure où le niveau de revenu des agriculteurs en France tient le plus souvent aux aides. La prudence l'emporte.

Il peut être apporté une autre explication logique à cette forme de timidité. Le mur qui est devant nous et que l'on devra franchir est un mur extrêmement élevé. Il revient à la responsabilité des décideurs politiques et des organisations professionnelles de se poser la question de l'acceptabilité sociale des mesures qui sont décidées et qui ne concernent





→ pas seulement les agriculteurs (transition alimentaire, restrictions aux transports individuels, coûts de l'énergie...)
D'où le hiatus et l'effet paradoxal entre des enjeux évoqués ci-dessus et des vecteurs dont l'utilisation est timide.

La conséquence en sera une future trajectoire environnementale prévisible plus pentue : cela a été dit pour partie par Madame Cécile Detang-Dessendre, c'est-à-dire que, très probablement, il y aura un durcissement desdites mesures pour répondre aux ambitions du Pacte Vert (Biodiversité, Farm to Fork, production biologique) et de celles issues des grandes négociations internationales.

Tout cela suscite un débat qui, en conclusion, aboutit à un choix entre croissance ou décroissance. Il s'agit d'un vrai sujet économique et sociétal qu'il ne faut pas masquer par des

Choisir entre
croissance
et décroissance.

jeux sémantiques de type « sobriété » ou « nouvelle croissance » à la place du mot « décroissance ».

Il faut affronter ce débat de fond sans clivage.

③ Identifier les inconnues

Afin de bien appréhender la totalité du débat entre croissance et décroissance, que ce soit dans l'ordre de la chaîne alimentaire ou pour les autres produits bio-sourcés, deux questions constituent des inconnues, ou du moins des problématiques non résolues par la PAC.

Il s'agit, d'une part, de l'inconnue de l'insertion de l'Union européenne dans le champ international et, d'autre part, de celle de la création de valeur au bénéfice des entrepreneurs agricoles. En ce qui concerne l'insertion internationale de l'Union européenne, l'Europe a souvent été critiquée dans le passé pour être agressive dans le champ commercial, notamment à l'époque des restitutions.

La question qui se posera demain correspond à un raisonnement critique totalement inverse, antagoniste, c'est-à-dire à un recroquevillement de l'Europe sur elle-même.

Participaient notamment à cette conférence (de gauche à droite) : Jérémie Decerle, député européen, membre de la Commission de l'agriculture et du développement rural ; **Clément Soulié,** directeur, Euralia ; **Cécile Dettang-Dessendre,** directrice scientifique adjointe Agriculture, INRAE ; **Clément Jaubertie,** analyste politique et économique, Unité Orientation politique, DG AGRI, Commission européenne ; **Franck Sander,** président, Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB) et **Jean-Baptiste Millard,** délégué général, Agridées.



La souveraineté alimentaire est souvent évoquée en Europe. C'est un beau projet.

Cependant, il existe une dialectique entre le concept de souveraineté alimentaire et celui de sécurité alimentaire.

La souveraineté alimentaire doit nous aider à rendre plus autonomes nos propres filières et moins dépendante notre consommation vis-à-vis de pays qui pratiquent des normes moins exigeantes que celles de notre propre modèle.

La sécurité alimentaire, quant à elle, est le projet qui nous fait prendre nos responsabilités dans le champ international, géopolitique. Le débat entre croissance et décroissance, doit nous faire réfléchir aux relations à construire et à entretenir avec les pays du sud, du Moyen-Orient... qui sont très proches de nous, mais qui ne bénéficient pas des mêmes avantages climatiques, géographiques et de la même qualité de terre.

L'exportation est-elle un gros mot ?

L'autre question internationale, moins universelle, concerne la protection aux frontières de l'Union européenne face à des pays aux réglementations plus lâches ou même laxistes. C'est la problématique des clauses miroir, pour utiliser un mot « facile » que tout le monde peut comprendre, si ce n'est que les clauses miroir peuvent s'ancrer sur des critères très variables : sur des enjeux sociaux, sociétaux, environnementaux, climatiques ou de taxe carbone.

Il faudra choisir entre ces derniers enjeux. L'Union européenne ne pourra pas s'appuyer sur les clauses miroir pensant résoudre tous les problèmes. Il nous faudra choisir et l'insertion de l'Union européenne dans le champ mondial va se révéler complexe.

En tout cas, ces questions ne seront pas résolues dans le même calendrier que celui de l'application de la PAC.

L'Europe veut exercer un leadership sur les questions environnementales et climatiques, elle devra veiller à

« L'Union européenne ne pourra pas s'appuyer sur les clauses miroir pensant résoudre tous les problèmes. Il nous faudra choisir et l'insertion de l'Union européenne dans le champ mondial va se révéler complexe. »



ce que la souveraineté alimentaire ne débouche pas sur un paradoxe : l'importation.

La seconde inconnue de cette nouvelle PAC a trait au revenu agricole et à la création de valeur.

En ce qui concerne les revenus, il y a un mot qui n'a jamais été cité au cours de ce débat, il s'agit du mot « budget ».

Cela fait 30 ans que l'on réforme la PAC et le sujet crucial se rapportait de façon récurrente au budget.

C'est probablement une marque de reconnaissance de la part des décideurs politiques vis-à-vis du rôle de l'agriculture de l'avoir dotée d'un budget crédible pour contribuer à résoudre des enjeux multiples. C'est certainement aussi la perception de l'importance des aides dans le revenu des agriculteurs.

À partir de là, le dernier angle mort de la PAC sur lequel nous devons travailler, est celui de la création de valeur.

Afin d'y répondre, la porte de sortie de l'agriculture serait de mieux inciter les entrepreneurs agricoles à s'organiser collectivement avec les bons outils de marchés, à soutenir l'innovation et à favoriser leur capacité entrepreneuriale. Finalement, la durabilité est un concept global. Évidemment la durabilité économique y a sa part, composante essentielle du développement durable.

Dans ces conditions, souhaitons une longue et enrichissante vie aux entrepreneurs agricoles et donc à la PAC. ▸

Yves Le Morvan

Note

* La conférence-débat « Nouvelle PAC, véritable réforme ou simple transition ? » coorganisée par Agridées et Euralia, a été animée par Jean-Baptiste Millard, délégué général d'AgriDées. Elle est accessible en replay sur le site www.agridees.com. Voir également l'article paru dans *La Revue agridées* n° 246, septembre 2021, en page 5.